

VOUS SOUHAITEZ :

- Vous inscrire dans le parcours M@gistère de bienvenue ?
 - Parcours : 2021 - Formation AESH - Accueil prise de fonction, Section : Accueil (education.fr) (Cliquez ici)

(L'inscription Gaia est obligatoire dans un premier temps. Cette inscription sera suivie d'une communication pour donner le lien m@gistère à partir d'une liste d'inscrits qui sera recueillie)

- Suivre une formation et/ou en obtenir une prise en charge financière dans le cadre d'un projet professionnel ou personnel ?
 - Contactez la DAFOR (Cliquez ici)
- Prendre un congé de formation tout en étant rémunéré ?
 - Contactez le service de gestion (DSDEN) de votre département :
 - 78 (Cliquez ici)
 - 91 (Cliquez ici)
 - 92 (Cliquez ici)
 - 95 (Cliquez ici)
- En savoir plus sur la formation des personnels ?
 - La Délégation académique à la formation, au développement professionnel et à l'innovation [DAFOR] (Cliquez ici)
- Obtenir des ressources pédagogiques pour accompagner les élèves en situation de handicap ?
 - Cap école inclusive (Cliquez ici)

PLUS D'INFORMATIONS ?

"Devenir accompagnant des élèves en situation de handicap"

Source : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Service académique de l'École inclusive :

*7 rue Pierre Lescot, bâtiment E
78017 Versailles cedex
Tel : 01 30 83 41 17
Fax : 01 30 83 46 64*

DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN) :

DÉPARTEMENT 78
DÉPARTEMENT 91
DÉPARTEMENT 92
DÉPARTEMENT 95



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARCOURS ACADÉMIQUE DE FORMATION DES AESH (ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP)



<http://www.ac-versailles.fr>



FORMATION INITIALE

Les AESH nouvellement nommés bénéficient d'une **formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures** : un **tronc commun** et des **modules optionnels** pour répondre à vos besoins selon votre cadre d'exercice.

Ce sont les **services départementaux de l'école inclusive** qui vous inscriront.

Vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer sur GAIA.

Tout au long de votre carrière, vous pourrez compléter vos connaissances et compétences grâce à la **formation continue** et, en fonction de votre ancienneté, bénéficier d'un congé de formation professionnelle en utilisant votre **compte personnel de formation**.



FORMATION CONTINUE

Numéros des stages de formation spécifiques via **GAIA** ([cliquer ici pour vous inscrire](#)) :

- **21A0252238** : Formation à la Langue des Signes Française
- **21A0252240** : Sensibilisation aux Troubles du Spectre de l'Autisme
- **21A0252239** : Utilisation d'outils numériques au service des apprentissages pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- **21A0252241** : Gestion des élèves avec des difficultés de comportement

CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- Si vous envisagez une évolution professionnelle par exemple préparer le concours de professeur des écoles
- Si vous envisagez une reconversion professionnelle

(Vous avez droit aux deux dispositifs.)

NOTRE MISSION ET NOTRE VISION

L'académie de Versailles vous accompagne et vous propose un parcours de formation dès votre prise de poste.

Dès la signature de votre contrat, un parcours M@gistère en auto formation sera mis à votre disposition. Son contenu :

- Vos *interlocuteurs dans l'académie*
- *Développement de l'enfant et de l'adolescent*
- *Découvrir Cap Ecole inclusive*